



**REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
VILLE DE SCHOELCHER**



ARRETE N° 187
**PORTANT INTEDICTION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT A
L'OCCASION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS SUR LES
DEUX PARKINGS SITUES DEVANT LES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE
DE PLATEAU FOFU SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

- **Le Maire ;**
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants ;
- **Vu** le Code de la Route ;
- **Vu** l'Arrêté Ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ;
- **Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, quatrième partie, Signalisation de Prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 ;
- **Vu** la demande d'arrêté de formulée par la Direction des Services Techniques en date du 20 août 2025 ;
- **Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement à l'occasion des travaux d'entretien des accotements (tonte de gazon) sur les deux parkings situés devant les écoles maternelle et primaire de Plateau Fofu sur le territoire de la Ville de Schœlcher ;
- **Considérant** que pendant la durée du chantier, il y a lieu de protéger les biens publics et privés ainsi que les usagers ;

ARRETE :

Article 1 :

Le lundi 25 août 2025 de 20h00 au mardi 26 août 2025 à 13 h00, le stationnement sera interdit sur les deux parkings situés devant les écoles maternelle et primaire de Plateau Fofu sur le territoire de la Ville de Schœlcher

La fermeture des parkings sera matérialisée par des barrières VAUBAN.

Article 2 :

La Police Municipale est chargée, en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 3 :

Toute contravention ou manquement aux dispositions fixées par le présent arrêté sera passible de sanctions pénales et administratives.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transcrit au Registre des Actes de l'exécutif et publié.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Schœlcher,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,
- Madame la Responsable du Pôle Infrastructures, Aménagement du Territoire et Environnement
- Madame la Directrice des Réseaux, Environnement et Développement Durable
- Monsieur le Directeur des Services Techniques

Fait à Schœlcher le,

21 AOUT 2025



P/Le Maire empêché
et par délégation,
La 3ème Adjointe

Marie GARON

Le Maire

